



Nom autorisé pour une association

Par **ethyl337**, le **21/01/2023** à **12:23**

Bonjour,

Est il possible de donner pour nom d'une association loi 1901 le nom d'une personnalité publique (d'un musicien français connu) ?

Ex association Goldman

Ou association Balavoine ?

C'est dans le but de créer une association qui montrerait leur manière d'écrire et de composer de la musique expliqué au plus grand nombre.

Merci d'avance pour celles et ceux qui apporteraient une réponse à ma question.

Bien à vous,

David

Par **amajuris**, le **21/01/2023** à **12:30**

bonjour,

je pense que vous devez avoir l'autorisation de cette personne ou de ses ayants-droits.

salutations

Par **ethyl337**, le **21/01/2023** à **23:26**

Non, le plus grand nombre ne sera pas mes adhérents mais les personnes qui consulteront mes vidéos explicatives sur le sujet.

Prendre un nom quelconque sans rapport avec l'artiste n'aurait pas de sens pour moi. Je pensais qu'utiliser juste son nom sans le prénom m'éviterait des "ennuis".
C'est un artiste malheureusement décédé et ses ayants droits (2 enfants) sont difficilement joignable.

Merci en tout cas pour vos réponses.

Cordialement,

David